

PRESENTS		
LEON	Erven	<i>Président de la Commission</i>
MAHE	Loïc	<i>Vice-Président de la Commission (Affaires Maritimes)</i>
EGAULT	Gervais	<i>Conseiller en charge de l'Enseignement Sup/Recherche</i>
LE GUEN	Jean-Yves	<i>Conseiller en charge du Commerce/Artisanat/ESS</i>
BOITEL	Dominique	KERMARIA-SULARD
BUZULIER	Thierry	CM, LEZARDRIEUX
CANEVET	Fabien	LANNION
COIC	Alain	PERROS-GUIREC
COLIN	Guillaume	HENGOAT
DUBUIS	Carole	CM, PLOUMILLIAU
GOURONNEC	Alain	LANMODEZ
GUELOU	Hervé	PLUFUR
GUILCHER	Kévin	CM, LANGOAT
LAMBERT	Michel	CM, PLUZUNET
LE PLATINEC	Denise	TREGASTEL
LEMAIRE	Jean-François	PLESTIN LES GREVES
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL
ROPARTZ	Christophe	SAINT-MICHEL-EN-GREVE
JEHANNO	Sylvie	<i>Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
TERRIEN	Pierre	<i>Conseiller en charge du Pôle PHOENIX</i>
CORRE	Frédéric	CM, LANNION
DRONIOU	Paul	TREGASTEL
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC
THEBAULT	Christophe	CM, CAMLEZ
ASSISTAIENT		
ANDRE	Pierrick	<i>Directeur Général Adjoint du Pôle Economie et Aménagement</i>
LE MER	Gaëlle	<i>Directrice de l'Economie</i>
L'HOSTIS	Ludovic	<i>Chargé de mission service Economie</i>

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme Communautaire.
2. Vente(s) de terrain(s).
3. Pass commerce.
4. Cofinancement FEAMP : caractérisation du phénomène de déprédation du phoque gris.
5. CPER 2015-2020 / Volet Recherche – Projet FOTON (phase 3) –SOPHIE Photonique / Equipement : financement pour la période 2018-2020.
6. Information : lancement d'un appel d'offres relatif à la création d'un SPA Marin sur Pleubian.
7. Questions diverses

1. Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme Communautaire

Confère diaporama en pièce jointe

Dans le cadre du projet de développement du territoire et afin d'assurer la réalisation des objectifs dans le domaine du tourisme, Lannion Trégor Communauté a créé un établissement public industriel et commercial, véritable outil au service de l'organisation touristique territoriale.

Au sein de l'EPIC, le comité de direction est chargé de délibérer, chaque année, sur toutes les questions intéressant l'organisation, le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme communautaire, et notamment sur le rapport d'activité de l'année écoulée.

A cet effet, le Directeur de l'EPIC de tourisme communautaire élabore un rapport sur l'activité de l'office de tourisme communautaire qui est soumis au Comité de direction par le Président puis au Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2009 approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un établissement Public à Caractère Industriel et Commercial à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

VU L'article 6 des statuts de l'office de tourisme communautaire ;

VU L'article R 133-13 du code du tourisme ;

CONSIDERANT Que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité de l'EPIC de tourisme communautaire et d'apporter une information à l'ensemble des élus des collèges 1 et 2 siégeant au sein du comité de direction ;

CONSIDERANT Que ce document pourra, également, être utilisé pour présenter l'activité de l'office de tourisme communautaire à d'autres partenaires et acteurs locaux ;

CONSIDERANT Que ce rapport d'activité 2017 a été approuvé en séance du comité de direction le 29 mars 2018 ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 : transformer nos ressources en richesses – objectif 1-10 : valoriser les atouts touristiques ;

Il est proposé de :

PRENDRE Du rapport d'activité de l'EPIC du tourisme communautaire pour l'année 2017.
ACTE

Commentaires / Observations :

Remarque sur le travail des saisonniers dans les ports de plaisance : à partir du 1^{er} janvier 2018, une certification sera obligatoire pour aller sur l'eau conduire des embarcations. Cela pose des problèmes de formation puisque les saisonniers sont souvent des étudiants qui font des jobs d'été. Le temps et le coût que demandent les formations sont importants. Une proposition a été faite pour qu'une VAE allégée soit possible dans les ports.

Il existe un guide de Batz à Bréhat pour les plaisanciers. De plus, il y a des participations au salon de Jersey et de Southampton. Il serait intéressant de mutualiser entre les ports et la destination OTC.

Avec l'intégration du Forum de Trégastel au 1^{er} janvier, il faudrait faire plus de publicité pour développer l'équipement.

Un membre de la commission précise qu'il faudrait développer l'activité du Carré Magique l'été, en le délocalisant sur la côte : remarque à faire remonter à la commission concernée.

Retour sur les mois d'avril et mai 2018 : mois d'avril très compliqué mais un mois de mai exceptionnel.

Echanges sur les quelques communications presse récentes qui sont remontés via la presse.

➤ **Avis favorable de la commission**

2. Vente(s) de terrain(s)

- **Espace d'activités de Kerantour à PLEUDANIEL : vente de terrain à Monsieur Christian LE GUERN**

Monsieur Christian LE GUERN s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain représentant une surface d'environ 1 900 m² située sur l'espace d'activités de Kerantour à PLEUDANIEL afin d'y installer son activité de maçonnerie, ravalement, peinture.

CONSIDERANT le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à Monsieur Christian LE GUERN, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités de Kerantour à PLEUDANIEL, d'une contenance d'environ 1 900 m² au prix de 20,00 € le m² soit la somme de 38 000,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 7 600,00 € soit un prix TTC de 45 600,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 – Budget annexe Espaces d'activités - Antenne Kerantour – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

- Espace d'activités de Kergadic à PERROS-GUIREC : vente de terrain à la société DA GER SERVICES

La société DA GER SERVICES, représentée par Monsieur Marc JACOB, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain représentant une surface d'environ 840 m² située sur l'espace d'activités de Kergadic à PERROS-GUIREC afin d'y installer son activité d'aide à domicile.

CONSIDERANT le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à la société DA GER SERVICES, représentée par Monsieur Marc JACOB, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités de Kergadic à PERROS-GUIREC, d'une contenance d'environ 840 m² au prix de 20,00 € le m² soit la somme de 16 800,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 3 360,00 € soit un prix TTC de 20 160,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 – Budget annexe Espaces d'activités - Antenne Kergadic – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

3. Pass commerce et artisanat de service

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 22 juin 2017, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, ainsi que le partenariat entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Régional de Bretagne dans ce domaine ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Les éléments ci-dessous :

Localisation	Projet	Activité	Montant des dépenses (HT)	Dont éligibles (HT)	Montant de l'aide	Dont CRB (%)	Dont LTC (%)
Plestin-Les-Grèves	Création	Epicerie Bon et Fin	84 375 €	84 375 €	7 500 €	50 %	50 %
Prat	Modernisation	Boulangerie	176 050 €	157 046 €	7 500 €	50 %	50 %
Plougras	Reprise / modernisation	Multi-services	122 000 €	37 000 €	7 500 €	50 %	50 %
Trégastel	Reprise / modernisation	Hôtel Belle-Vue	27 516 €	27 516 €	7 500 €	50 %	50 %
TOTAL			409 941 €	305 937 €	30 000 €	50 %	50 %

CONSIDERANT Que les dossiers de demande de subvention respectent les conditions d'octroi du Pass commerce et artisanat de service ;

CONSIDERANT Que Lannion-Trégor Communauté versera l'intégralité des subventions aux bénéficiaires, le Conseil Régional de Bretagne s'engageant par convention à reverser sa quote-part de participation à Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.4 « Assurer les services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

CONSIDERANT Les avis fournis par les chambres consulaires ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement des aides Pass commerce et artisanat de service aux entreprises concernées, soit :

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à la SARL Bon et Fin à Plestin-Les-Grèves, représentée par M. Serge CHIRON, ou toute personne morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à la SNC LOAS à Prat, représentée par Mme Isabelle LOAS, ou toute personne morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise Le point de chute à Plougras, représentée par Mme Cécile HORENT VACHER, ou toute personne morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à la SAS Hôtel Belle-Vue à Trégastel, représentée par M. Serge SIMON, ou toute personne morale qui la représentera.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Régional de Bretagne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget Principal 2018, article 20422, fonction 90 et en recette pour la subvention du Conseil Régional de Bretagne au Budget Principal, article 1332, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

4. Cofinancement FEAMP : caractérisation du phénomène de déprédation du phoque gris

En 2014, la Réserve Naturelle des Sept-Iles et le CDPMEM des Côtes d'Armor se sont rapprochés autour d'une problématique commune : la déprédation constatée par les pêcheurs professionnels dans leurs filets, attribuée après étude au phoque gris.

L'objectif du projet est aujourd'hui de caractériser le phénomène de déprédation observé par les pêcheurs professionnels. Il s'agit de décrire le phénomène et son évolution, de tester différents facteurs pouvant influencer son occurrence. Le projet permettra, si les facteurs se révèlent pertinents, d'élaborer des mesures de gestion innovantes et participatives adaptées pour la réduction de la déprédation affectant l'activité des pêcheurs professionnels tout en permettant la protection des mammifères marins.

Le projet concerne les pêcheurs professionnels exerçant l'activité du filet à lotte entre l'île de Batz et Bréhat et plus particulièrement autour de l'archipel des Sept-Îles et des Triagoz.

L'étude sera menée de 2016 à 2018 via des stages co-encadrés par le CDPMEM22 et la LPO/Réserve des Sept-Îles. L'ensemble des actions menées se feront en étroite collaboration avec les pêcheurs professionnels. Le co-pilotage de l'opération est assuré par le CDPMEM22 et la LPO/Réserve des Sept-Îles, en association avec des représentants scientifiques (Océanopolis, CNRS la Rochelle...), des gestionnaires d'aires marines protégées (AFB, Parc Marin d'Iroise, Côte de Granit Rose et Baie de Morlaix, Natura 2000 Trégor-Goëlo, Réserve nationale des Sept-Îles...), Bretagne vivante, DREAL Bretagne, CRPMEM et CDPMEM 29.

Une communication est envisagée à l'issue de l'étude, à travers des supports de communication grand public, scientifiques et d'une restitution publique incluant notamment les pêcheurs professionnels.

Il est demandé à Lannion-Trégor Communauté de co-financer le programme, porté par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor.

VU La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre du Programme opérationnel du Fonds Européen pour les affaires Maritimes et la pêche (FEAMP) de la Région Bretagne soumise au conseil communautaire du 22 juin 2017 ;

VU Le contrat de Partenariat Europe/Région/Pays du Trégor Goëlo signé le 29 juin 2015 ;

CONSIDERANT L'avis unanimement favorable de la Commission Mer et Littoral réunie en date du 30 novembre 2017, soulignant notamment l'intérêt collectif du projet, son approche participative et pluridisciplinaire (professionnel, scientifique et naturaliste) ;

CONSIDERANT Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant (TTC)	Ressources	Montant (HT)	%
Coût de personnel	19 417,95 €	Europe/FEAMP/ DLAL LTC et Pays de Guingamp	10 449,41 €	40
Matériel	339,00 €	Région – Contrat de partenariat	7 837,06 €	30
Frais de communication	392,40 €	Autofinancement privé	5 224,72 €	20
Frais de fonctionnement de la structure	5 974,19 €	Lannion-Trégor Communauté	2 612,35 €	10
TOTAL	26 123,54 €	TOTAL	26 123,54 €	100

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.6 : « Valoriser l'économie maritime » ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement d'une aide de 2 612,35 € au CDPMEM22, représentée par M. Coudray, ou toute personne morale qui le représentera, pour le projet relatif à l'étude de la déprédation du phoque gris.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

5. CPER 2015-2020 / Volet Recherche – Projet FOTON (phase 3) – SOPHIE Photonique / Equipement : financement pour la période 2018-2020

Question reportée

6.. Information : lancement d'un appel d'offres relatif à la création d'un SPA Marin sur Pleubian

Cet appel fera l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 26 juin, afin d'acter sa mise en œuvre.

Confère diaporama en pièce jointe

7. Questions diverses

- **Information : évolution des zones AMEL**

Confère diaporama en pièce jointe

- **Vente d'un bâtiment industriel situé rue d'Arsonval à Lannion à l'Association Emeraude ID**

Lannion-Trégor Communauté loue depuis de nombreuses années un atelier de formation de 1200 m² situé rue d'Arsonval à Lannion à l'Association Emeraude ID. L'association est à l'étroit sur son site voisin qui regroupe ses différentes activités de formation, production, espace verts, ménage et restauration. L'Association nous a sollicités suite au transfert récent de la Blanchisserie de l'Adapei 22 pour s'étendre et acquérir une partie de notre site.

Lannion-Trégor Communauté propose donc de vendre deux trames d'ateliers industriels du site du 2, rue d'Arsonval à Lannion représentant une surface bâtie de 2 180 m² environ cadastrée sur les parcelles BB n°181 d'une surface de 67 m², BB n°178 d'une surface de 2 236 m², BB n°176 d'une surface de 1442 m², BB n°49 pour environ 200 m² et BB n°84 pour environ 500 m², soit une surface totale de 4 445 m² à définir précisément par document d'arpentage à l'Association Emeraude ID pour un montant de 355 000 € H.T.

VU la sollicitation de France Domaine en date du 15 mai 2018 ;

CONSIDERANT la volonté de l'Association d'acquérir les deux trames d'ateliers industriels ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses» », Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à l'Association Emeraude ID, représentée par sa Présidente Madame Annie CROZET, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un ensemble de deux ateliers industriels situés rue d'Arsonval à Lannion d'une surface totale d'environ 2 180 m² et son emprise de terrain d'une surface totale d'environ 4 445 m² cadastrée sur les parcelles BB n°181 d'une surface de 67 m², BB n°178 d'une surface de 2 236 m², BB n°176 d'une surface de 1442 m², BB n°49 pour environ 200 m² et BB n°84 pour environ 500 m² à définir précisément par document d'arpentage, à l'Association Emeraude ID pour un montant de 355 000 € H.T.

PRÉCISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.

PRÉCISER que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 775.

➤ **Avis favorable de la commission**

- Aide au recrutement du 1er commercial

L'entreprise Graine d'habitat est un bureau d'études techniques indépendant spécialisé en efficacité énergétique et énergies renouvelables (études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, audit, maîtrise d'œuvre) qui accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs projets de rénovation et de construction.

Créée en 2009 à Dinan, le siège de la société a été transféré en 2016 à Pleumeur Bodou par le gérant, Monsieur Rodolphe Inisan. L'entreprise emploie actuellement deux personnes à temps plein dont le dirigeant.

Graine d'habitat a montré une progression de 36 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice 2017 / 2018 (clôture au 31 mars 2018). Afin de poursuivre cette progression, Graine d'habitat souhaite poursuivre son développement dans les domaines industriel et commercial. L'entreprise porte également un projet d'innovation dans le domaine de la biomasse et de réseau de chaleur en concevant un projet de chaufferies bois connectées, administrées et pilotées à distance, architecturées par « grappe ». Ce projet d'innovation mettra en œuvre une gestion par intelligence artificielle.

L'entreprise souhaite se structurer en embauchant un commercial avec deux profils différents : un commercial pour faire fructifier le portefeuille de clients existants (architectes, maîtres d'œuvre, collectivités) et développer la présence sur le secteur tertiaire et un commercial ayant en charge le développement d'une nouvelle offre sur le secteur industriel.

Compte tenu des profils, l'entreprise souhaiterait recruter deux personnes réparties sur un poste équivalent temps plein.

Le coût envisagé du salaire brut annuel est de 31 000 € auxquels pourront s'ajouter 10 % de variable, soit un total de 34 100 €.

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 3 avril 2018, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT L'avis fourni par la Technopole Anticipa ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses » ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement d'une subvention de 25 % du salaire brut chargé et versé du futur salarié, plafonné à 15 000 €, soit une aide de 8 525 € maximum.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018, article 6574, fonction 90.

Commentaires / Observations :

Financement du 1er commercial et non pas de deux mi-temps. Soit l'entreprise recrute un commercial à temps plein et obtient un financement complet de l'Agglomération. Soit l'entreprise recrute deux mi-temps et l'Agglomération financera uniquement le 1er recrutement à mi-temps.

➤ **Avis favorable de la commission uniquement pour le 1er recrutement**
(Temps de travail et montant du salaire brut du 1^{er} recrutement seront à préciser par l'entreprise avant passage en Bureau Exécutif)

- **Pôle de compétitivité Images et Réseaux : financement du projet HAD HOC**

Le développement des technologies immersives (réalité augmentée, réalité virtuelle) offre une réelle opportunité dans le domaine de l'audio.

Dans ce contexte, l'ambition du projet HAD-OC est d'apporter une brique technologique permettant d'améliorer la qualité des transmissions audio sans fil et de faire le lien vers les nouveaux formats de son.

Deux entreprises implantées sur la technopole Anticipa sont partenaires du projet collaboratif HAD-OC : FEICHTER ELECTRONICS, spécialiste des systèmes électroniques destinés à l'audio professionnel et 3D OUEST, qui apporte des compétences complémentaires dans le domaine de l'informatique embarquée (gestion de capteurs, objets connectés, algorithmes).

Pour accompagner le développement de la solution, ces deux partenaires industriels s'appuieront sur la forte expertise dans le domaine des réseaux et capteurs sans fil de l'équipe GRANIT du laboratoire de recherche IRISA domicilié à l'ENSSAT.

In fine, ce projet vise à proposer une technologie (brique électronique + logicielle) adaptée au matériel utilisé pour la prise de son et la diffusion. Le but est de pouvoir transmettre au moins un flux stéréo de 4,6 Mbits/s et d'obtenir une précision de géolocalisation 3D de 50 cm.

La technologie développée sera intégrée dans plusieurs produits commercialisés par FEICHTER ELECTRONICS dès 2020. La solution proposera également une fonction de géolocalisation 3D, réalisée à partir d'une technologie radio qui pourra ensuite être valorisée dans d'autres domaines (ex : études comportementales en élevage).

Le plan de financement prévisionnel (HT) de HAD-OC pour ce projet qui va durer 24 mois est présenté dans le tableau ci-après :

Partenaires	Dépt	Coût retenu HT	Taux d'aide	Montant aide	Financeurs
FEICHTER ELECTRONICS	22	241 657 €	45 %	108 746 €	108 746 € dont : CRB : 82 406 € LTC : 26 340 €
3D OUEST	22	216 562 €	45 %	97 453 €	97 453 € dont : CRB : 73 846 € LTC : 23 607 €
UNIVERSITE DE RENNES 1 <i>travaux réalisés à Lannion par l'équipe GRANIT</i>	35	103 430 €	100 %	103 430 €	103 430 € dont : CRB : 78 377 € LTC : 25 053 €
TOTAL		561 649 €		309 629 €	

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération en date du 3 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire validait la nouvelle convention cadre de partenariat 2018-2020 entre la Région et les Collectivités locales régissant la participation des collectivités locales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité et les modalités d'intervention de LTC ;

VU La délibération en date du 3 avril 2018, par laquelle le Conseil Communautaire validait la modification du Guide des Aides Financières de LTC ;

CONSIDERANT Le plan de financement de ce projet multipartenarial basé sur la nouvelle convention cadre Région/collectivités locales 2018-2020. Elle fixe notamment la participation maximale de LTC à hauteur de 75 000 € par projet quelque soit le nombre de partenaires présents sur le territoire ;

CONSIDERANT La labellisation du projet HAD-OC par le pôle Images et Réseaux en date du 21 décembre 2017 ;

CONSIDERANT Le projet de Territoire 2017-2020 adopté le 22/06/17 : défi 1 « transformer nos ressources en richesses, objectif 1.9 « accompagner toutes les formes d'innovation » ;

Il est proposé de :

ATTRIBUER La somme de 26 340 € au profit de la société FEICHTER ELECTRONICS, 23 607 € pour la société 3D OUEST, et 25 023 € au laboratoire de recherche IRISA de l'UNIVERSITE DE RENNES 1, pour le projet HAD-OC labellisé par le pôle de compétitivité Images et Réseaux dans le cadre de la nouvelle convention cadre Région/Collectivités locales 2018-2020.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 du Budget Principal, fonction 90/ article 65732.

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Renouvellement campagne Tout Vivre en Côtes d'Armor**

Lancée en 2015, en anticipation et accompagnement de l'arrivée de la LGV, la campagne « **Tout vivre en Côtes d'Armor** », visait à construire la notoriété du territoire et à renforcer son attractivité auprès des franciliens (entrepreneurs et cadres en particulier) en quête de nouvelle vie.

Cette campagne qui s'est concrètement déroulée sur les années 2016 et 2017, comportait plusieurs volets :

- Réalisation d'une campagne audiovisuelle sur BFM TV (spot de 20 secondes mettant en scène B.ANSEAUME de la société SUSHI de Lannion) qui a touchée plus de 13 millions de téléspectateurs.
- Développement d'un site internet dédié (www.toutvivre-cotesdarmor.com) qui a rassemblé 64 000 visiteurs sont 75% d'Ile de France et d'une page Facebook qui compte 5 000 fans (données 2017).
- Création de 10 interviews de cadres et dirigeants d'entreprises ayant choisi de s'installer en Côtes d'Armor dont 2 du territoire (B.ANSEAUME et B.TURPIN).
- Mise en œuvre de campagnes de communication web par la diffusion d'un spot de 30 secondes (medley des 10 interviews) sur France TV en replay, l'achat de liens sponsorisés (Facebook, Youtube, Google) et l'envoi de 7 newsletters à plus de 7 000 parisiens.
- La participation à des évènements promotionnels (Cordon Golf Open à Pléneuf-Val-André, Salon Nautic à Paris, Fête de la Coquille à Paris (Montmartre), Salon des Entrepreneurs à Paris, présentation à la Gare St Lazare, ...
- Création d'outils de communication partagés et liés à l'arrivée de la LGV

Pour rappel, cette opération a couté au global 347 000€ financés de la manière suivante :

• CAD	218 000€
• Conseil Départemental 22	36 000€
• Saint Brieuc Armor Agglomération	30 000€
• Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	27 000€
• Lamballe Terre&Mer	18 000€
• Lannion-Trégor Communauté	18 000€

Au vu de ces résultats, CAD propose de reconduire l'opération sur la période 2018-2020 dans la même approche en termes d'actions.

Côté financement, il est souhaité une participation d'entreprises, ce qui conduit au budget prévisionnel suivant :

• CAD	360 000€
• EPCI	60 000€
• <u>Entreprises</u>	<u>60 000€</u>
TOTAL	480 000€

Pour les EPCI, il est proposé une participation équivalente des 4 Communautés engagées soit 5 000€/an/EPCI ou 15 000€/EPCI sur les 3 ans.